

Délibération n°240065

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI,

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Gérard POUJADE) Sabrina PAULET (pouvoir donné à Marie-Thérèse FRAYSSINET), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 10/12/2024 Date d’Affichage : le 10/12/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 18/12/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Monsieur le Maire explique que l'activité importante au niveau du Secrétariat de la Mairie nécessite d'augmenter la durée hebdomadaire du poste permanent d'Agent Administratif à temps non complet, actuellement à 28 heures hebdomadaires, et de la porter à 29.5/35^{ème}.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de porter à compter du 01/01/2025 de 28/35^{ème}, le nombre d'hebdomadaires actuel à 29.5/35^{ème} le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 16 décembre 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

Le Maire,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Agnès BRU